



L'économie sociale et les communs occupent un rôle de **premier plan** dans un nombre croissant de filières

Pourquoi ce jalon ?

- La vision 2042 exige une réorientation profonde de nos modes de production vers la sobriété et l'économie locale. Elle suppose que nous ayons abandonné la croissance économique comme seul indicateur de progrès, et que la santé globale des personnes et des écosystèmes soient des cibles privilégiées. Pour ce faire, nous pouvons accompagner les entreprises privées à s'appuyer sur de nouveaux modèles d'affaires basés sur la sobriété matérielle (jalon 56), mais il serait fort ambitieux de viser une transformation des valeurs et fondements de toutes les entreprises privées en seulement 20 ans. Ce jalon propose de s'appuyer sur deux stratégies complémentaires pour transformer en profondeur notre modèle économique en l'espace d'une génération seulement.
- La première repose sur un autre type d'acteur économique déjà bien implanté au Québec, et qui a déjà pour fondement de placer le bien commun au-delà du profit : l'économie sociale. Prenant la forme juridique d'OBNL et de coopératives, ces entreprises collectives ont pour finalité le rendement à la communauté et la défense du bien commun, qui est directement liée aux besoins et aux aspirations des collectivités. Le Québec est reconnu à l'échelle internationale comme l'un des champions de l'économie sociale : on y dénombre 11 200 entreprises collectives, qui cumulent ensemble un chiffre d'affaires de 47,8 milliards de dollars et emploient près de 220 000 personnes¹. Parmi celles-ci figurent déjà plusieurs organisations très connues dans des domaines variés, comme la Société des arts technologiques (SAT), les CPE, les éditions Protégez-vous, etc. En plus de leur modèle bien aligné avec une économie plaçant le bien-être sociétal au cœur de ses préoccupations, notons que les entreprises d'économie sociale peuvent contribuer à d'autres acquis visés par la trajectoire de Chemins de transition : leur ancrage territorial fort peut être un vecteur d'une économie plus locale, et leurs valeurs basées sur la gouvernance démocratique et le partage de la richesse peuvent en faire de précieuses alliées pour renforcer la solidarité et la collaboration.
- La seconde voie que ce jalon propose de déployer en parallèle est l'autogestion collective par l'approche des communs. Ce modèle suppose qu'une « communauté de personnes est animée par le même désir de prendre en charge une ressource dont elle hérite ou qu'elle crée, et qu'elle s'auto-organise de manière démocratique, conviviale et responsable pour en assurer l'accès, l'usage et la pérennité dans l'intérêt général et le souci du bien vivre ensemble et du bien vivre des générations à venir² ». La gestion par les communs est une autre voie privilégiée dans cette trajectoire, car elle permet de rejoindre de multiples acquis de la vision :
 - À l'instar de l'économie sociale, elle vise d'abord et avant tout le bien-être social et environnemental, et non la redistribution des profits aux actionnaires;
 - Les communs peuvent être des vecteurs pour faciliter le partage et la mutualisation des biens, espaces ou ressources à l'échelle locale;
 - Elle permet de renforcer les liens sociaux au sein de la communauté qu'elle fédère;

- Au-delà de la gestion collective d'un bien ou d'un espace (ex. jardin collectif, système de géothermie mutualisé, etc.), les communs pourraient être au cœur d'une gouvernance de proximité³. Se basant sur des principes d'utopie écopolitique comme le municipalisme, le communalisme ou l'écosocialisme^{4,5}, les ressources naturelles pourraient être partagées et gérées collectivement, notamment sous forme de coopératives locales (ex. production alimentaire, forêts, eau, production d'électricité). Comme ce type de gouvernance partagée transcende différents groupes sociaux, lieux et institutions, elle contribuerait aussi à ce qu'une pluralité d'acteurs arbitre ensemble sur les priorités collectives, qui est un autre élément de la vision 2042.
- Ces deux modèles semblent donc très pertinents à déployer, en complément de la transformation du modèle d'affaires et des pratiques des entreprises privées (jalon 56).

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?

 Gouvernements provincial et fédéral	 Individus , à titre de consommateurs et consommatrices ou pour l'implication dans la gestion
 Gouvernements locaux et supralocaux	 Société civile
 Secteur financier	 Institutions d'éducation et de recherche
 Entreprises et organisations publiques : plus particulièrement les entreprises d'économie sociale existantes ou en devenir	

Comment pourrait-on s'y rendre?

- Même si l'économie sociale est déjà bien implantée au Québec, davantage que les communs qui sont un mouvement plus minoritaire à ce jour, il demeure ambitieux qu'elle occupe un rôle de premier plan dans un nombre croissant de filières économiques au Québec. L'atteinte préalable d'autres jalons dans la trajectoire pourrait faciliter leur passage à l'échelle, notamment :
 - Des changements d'ordre culturel, dont le jalon 51 sur l'implication sociale qui s'est normalisée, et le jalon 46 sur la mise en commun (de biens, d'espaces, de ressources, de connaissances, etc.) qui est devenue un art de vivre pour une majorité de personnes;
 - Des incitatifs à l'économie de partage, notamment le jalon 19;
 - Certains jalons qui stimulent le développement d'une gouvernance plus locale, inclusive et participative (jalons 6, 22) pourraient jeter les bases d'une gestion basée sur les communs.

- D'autres stratégies spécifiques à ce jalon pourraient être mises de l'avant, par exemple :
 - Une réorientation des politiques économiques et industrielles du Québec pour prioriser l'économie sociale. Par exemple, La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE) en France réserve certaines activités ou flux de matières à des entreprises d'économie sociale.
 - Une révision des politiques des leviers collectifs d'investissements (caisses de retraite, gestionnaires de portefeuilles dont la CDPQ, fonds de travailleurs, assureurs collectifs, etc.) vers l'économie sociale (jalon 41).
 - Des programmes de financement et l'accompagnement au démarrage des initiatives basées sur les communs.
 - Une formation des équipes d'approvisionnement de l'appareil public démystifiant l'économie sociale et les aidant à intégrer des clauses à leurs politiques d'achat pour privilégier des structures d'économie sociale dans certains secteurs, et veiller à ce que les appels d'offres soient accessibles à ces organisations.
 - Des programmes étoffés de formation en économie sociale et économie des communs dans les écoles de commerce (1^{er} cycle, 2^e cycle, formation continue).
 - Une valorisation des modèles d'affaires de l'économie sociale auprès des entrepreneurs et entrepreneuses.
 - Une reconversion d'entreprises privées en cours de restructuration corporative (ex. insolvabilité, fusion, acquisition, départ à la retraite du propriétaire, etc.), pour opter pour un modèle d'économie sociale.
 - La mise en place d'incitatifs favorisant l'approche des communs ou les modèles d'économie sociale.
 - La création de réseaux d'initiatives basés sur les communs ou d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans le même secteur, par exemple pour mutualiser des ressources humaines et des connaissances.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Le chantier d'économie sociale et l'organisme de liaison et de transfert dans ce domaine, le TIESS, sont des précurseurs de la transition socio-écologique au Québec. Ils ont notamment pris une belle longueur d'avance dans la réflexion sur les modèles d'affaires les plus porteurs en matière d'économie circulaire⁶. Elles sont souvent des innovatrices dans les domaines où le profit n'est pas encore au rendez-vous, mais qui sont critiques à une économie plus sobre et équitable (ex. réemploi, réparation). Ces deux structures peuvent faciliter le partage des connaissances et le travail en réseau à l'échelle nationale. Le TIESS dispose également d'une belle expertise sur le [passage à l'échelle](#). Les pôles d'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité contribuent à stimuler l'émergence de ces modèles partout au Québec.
- Des initiatives fédératrices à l'échelle locale ou régionale, comme [Solon](#) ou les [Collectivités ZéN](#), peuvent mettre en lien des initiatives structurantes basées sur l'économie sociale et les communs.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Dans plusieurs filières industrielles ou d'extraction, des écosystèmes de grosses entreprises privées sont déjà bien implantés. Il serait difficile pour des entreprises d'économie sociale d'y jouer un rôle de premier plan.
- Les initiatives basées sur les communs requièrent souvent un grand investissement de temps de la part des citoyens et citoyennes.
- Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il peut être difficile pour les entreprises d'économie sociale d'attirer et de conserver des talents.

- Il subsiste une certaine méconnaissance de l'économie sociale. Les porteurs de projets en transition socio-écologique qui font le choix de se lancer en entrepreneuriat collectif ont donc un double défi : démontrer la crédibilité de leur modèle juridique et celle de leur modèle d'affaires basé sur l'économie sobre ou circulaire auprès de leurs clientèles et partenaires financiers.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Comment peut-on mieux valoriser les services et les cobénéfices rendus par l'économie sociale (coopératives, organismes communautaires) et la préservation des milieux naturels ?
- Comment se massifierait le principe des communs? Est-ce adapté à grande échelle ou cela risque-t-il de creuser ou de créer de nouvelles inégalités?

Ressources

1. [Chantier de l'économie sociale](#)
2. [Passerelles](#)
3. Bauwens M, Niaros V. Changing societies through urban commons transitions. P2P Foundation. 2017
4. Folco JD. À nous la ville ! : traité de municipalisme : Écosociété; 2017
5. Cossart P, Sauvêtre P. Du municipalisme au communalisme. Mouvements. 2020 (1):142-52
6. [Territoires innovants en économie sociale et solidaire](#)